

Les ministres de la CEDEAO réaffirment leur volonté de conclure un APE qui réponde aux ambitions de développement de l'Afrique de l'Ouest

Le Comité Ministériel de Suivi (CMS) des négociations sur les Accords de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne (APE) a réaffirmé l'attachement de tous les pays de la région à l'intégration régionale et à la conclusion d'un APE susceptible de contribuer au développement économique et social de la région Afrique de l'Ouest.

Cette décision est contenue dans la déclaration adoptée à l'issue de la réunion du CMS tenue à Ouagadougou le 17 décembre 2007. La réunion avait pour objectif de faire le point des négociations et de formuler de nouvelles recommandations aux négociateurs. Cette consultation s'est avérée nécessaire suite aux récents développements relatifs aux accords d'étapes paraphés par la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Les Ministres ont également réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts pour l'aboutissement des négociations et la signature d'un APE complet, juste, équilibré, mutuellement profitable et qui réponde aux ambitions de développement de l'Afrique de l'Ouest.

Durant les débats, les Ministres se sont penchés plus précisément sur la nouvelle situation créée par certains pays à revenus intermédiaires qui ont paraphé des accords d'étape, les implications sur la stratégie de négociation de la région à partir du 1^{er} janvier 2008 et la nouvelle feuille de route pour conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Le CMS a invité la Côte d'Ivoire et le Ghana à mettre en cohérence les accords paraphés avec l'Union Européenne et les engagements pris dans le cadre de l'intégration régionale.

Dans son allocution, le Président de la Commission de la CEDEAO, le Dr. Mohamed Ibn Chambas a rappelé que les négociations des APE doivent non seulement contenir un volet commercial mais surtout prendre en compte la dimension intégration et développement de l'Afrique de l'Ouest.

Il a précisé que la cohésion, l'unité et la solidarité au sein de l'Afrique de l'Ouest doivent être préservés dans le but de conclure un APE régional complet et global qui réponde aux objectifs de développement et d'intégration.

Les conditions préalables à la signature des APE ont été rappelées. Il s'agit de la détermination des programmes et mesures d'accompagnement et leur financement par l'Union Européenne, la formulation du calendrier pour l'offre d'accès aux marchés ainsi que la rédaction du texte de l'Accord.

Dans son intervention le Président du Comité Ministériel de Suivi des négociations, le Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso, Mr. Mamadou SANOU, a reconnu que si la région doit mieux intégrer la diversité des économies nationales, elle doit éviter l'intégration à la carte et approfondir le dialogue entre les pays lorsque les intérêts divergent.

Un nouveau chronogramme a été élaboré pour la poursuite et la conclusion des négociations.

La Commission de la CEDEAO avait été mandatée en 2001 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en collaboration avec la Commission de l'UEMOA pour mener les négociations sur les APE.